



Newsletter n°10 - Octobre 2024

Session plénière du Comité européen de la protection des données (CEPD) du 9 octobre 2024

Le 9 octobre dernier à Bruxelles s'est tenue la **session plénière du Comité européen de la protection des données (CEPD)** lors de laquelle il a adopté plusieurs documents parmi lesquels:

- **Un avis concernant les obligations découlant du recours à des sous-traitants, conformément à l'article 28 du RGPD**
 - Les responsables de traitement doivent disposer à tout moment des **informations sur l'identité de tous les sous-traitants** et sous-traitants ultérieurs.
 - L'obligation du responsable de traitement de vérifier si les sous-traitants présentent des **garanties suffisantes** doit s'appliquer indépendamment du risque pour les droits et libertés des personnes concernées.
 - Si le sous-traitant initial doit s'assurer qu'il propose des sous-traitants ultérieurs avec des garanties suffisantes, la décision finale et la responsabilité d'engager un sous-traitant spécifique restent du ressort du responsable du traitement.
 - Lorsque des **transferts de données à caractère personnel en dehors de l'Espace économique européen** ont lieu entre deux sous-traitants, le sous-traitant en tant qu'exportateur de données doit préparer la **documentation pertinente** (motif du transfert utilisé, analyse d'impact du transfert...) Toutefois, le responsable du traitement doit évaluer cette documentation et être en mesure de la présenter à l'autorité compétente en matière de protection des données.
- **Un projet de lignes directrices sur l'intérêt légitime**
 - Seuls les **intérêts licites, clairement et précisément articulés, réels et présents** peuvent être considérés comme légitimes.
 - S'il existe des **alternatives raisonnables**, tout aussi efficaces, mais moins intrusives pour atteindre les intérêts poursuivis, le traitement peut ne pas être considéré comme nécessaire.
 - Le responsable du traitement doit veiller à ce que son intérêt légitime ne l'emporte pas sur les **intérêts individuels, les droits fondamentaux et les libertés des personnes**.

Les articles / Infographies

DC Avocat du mois

- [Les précisions de la CJUE sur l'étendue du droit d'accès des personnes](#)
- [Les clauses contractuelles types pour le transfert des données vers des pays tiers](#)
- [La Cnil et le dispositif contre la cybermalveillance](#)

Les chiffres clés du mois

1,64 milliard d'euros: Chiffre d'affaires réalisé par **Shein** en France en 2023 selon des estimations de Reuters.

10 000: Nombre d'entités que couvre la **Directive NIS 2** que les Etats membres de l'Union européenne devaient avoir transposé au plus tard le 17 octobre 2024.

11 millions: Nombre de clients que compte la société **Sofinco** qui a subi une fuite de données personnelles le 16 octobre dernier.

24%: Taux de **responsables de la sécurité des systèmes d'information** songeant à changer de poste en raison du stress excessif qu'ils subissent dû à la **sophistication des cyberattaques**.

Actualités

La **Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)** utilise depuis 2010 un **algorithme de notation** permettant de détecter les prestations payées indûment. Le 15 octobre dernier, **15 associations** dont Amnesty International, La Quadrature du Net et la Fondation Abbé Pierre ont déposé un **recours devant le Conseil d'Etat**, portant sur l'**étendue de la surveillance** de cet algorithme ainsi que sur la **discrimination** opérée, en ce qu'il assimilerait précarité et soupçon de fraude et participerait ainsi à *"une politique de stigmatisation et de maltraitance institutionnelle des plus défavorisés"* selon ces 15 organisations.

Astuce RGPD - Comment se mettre en conformité ?

L'article 15 du RGPD prévoit que toute personne physique est en droit d'obtenir du responsable de traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées, et lorsqu'elles le sont, la personne concernée a le droit d'y accéder.

La Cnil a ainsi rappelé à ce sujet qu'une personne peut **exercer son droit d'accès** :

- en tant que cliente d'une **société** afin d'obtenir la copie de son **dossier client** ou l'**enregistrement d'un échange téléphonique** avec le service clientèle par exemple;
- auprès de son **employeur** pour accéder aux données de son **dossier administratif** ;
- auprès de son **médecin** pour obtenir une copie des données de son **dossier médical** ;
- auprès d'une **administration** pour obtenir la confirmation que des données la concernant sont traitées.



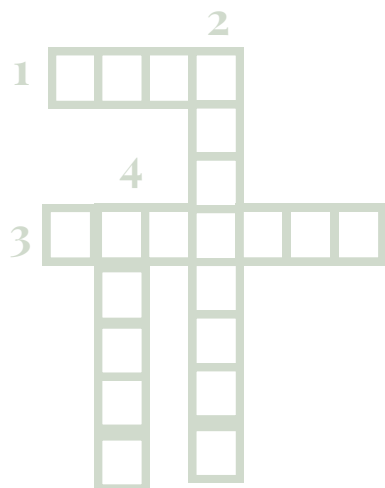
Le saviez-vous ?

Le 8 octobre dernier, **John Hopfield**, physicien américain principalement connu pour son modèle de réseaux de neurones publié en 1982 et **Geoffrey Hinton**, chercheur britanno-canadien spécialiste de l'intelligence artificielle, de la psychologie cognitive et plus particulièrement des réseaux de neurones artificiels ont reçu le **prix Nobel de physique 2024** pour leurs travaux dans **l'apprentissage automatique, utilisé dans le développement de l'intelligence artificielle**.

Grâce à leurs **recherches novatrices**, ils ont aidé à approfondir notre connaissance des modèles biologiques du cerveau et de leur application à la résolution de problèmes liés au numérique.

Leurs découvertes ont ouvert la porte à des **innovations majeures** en apprentissage profond et ont transformé les technologies d'intelligence artificielle et de **machine learning** tels que la reconnaissance d'images.

Les mots croisés du RGPD



1. Acronyme de Comité européen de la protection des données;
2. Découvrir l'existence de (un objet, un phénomène caché);
3. Souci de ce qui va dans le sens de quelque chose, de quelqu'un, qui est favorable, constitue un avantage;
4. Intitulé d'un prix, d'une récompense des personnes pour leur travail en faveur de l'humanité.

Retrouvez le cabinet

- Le 12 novembre, le cabinet donnera une formation à destination des avocats, sur la place des réseaux sociaux dans les cabinets d'avocats.
- Le 14 novembre, le cabinet sera présent à la Pitch night de l'Incubateur du Barreau de Paris à la Maison du Barreau.
- Les 18 et 19 novembre, le cabinet donnera une formation sur le Règlement européen sur l'intelligence artificiel avec l'AFNOR.
- Les 26 et 27 novembre, le cabinet donnera une formation sur le RGPD à la Sorbonne.

Cette newsletter est éditée par Maître Debora Cohen :

Site : www.dcavocat.com

P. : +33 (0) 6.50.08.23.47

Mail : debora.cohen@dcavocat.com



Réponses aux mots croisés de la Newsletter de septembre 2024 :

1. Examen
2. Darkweb
3. Telegram